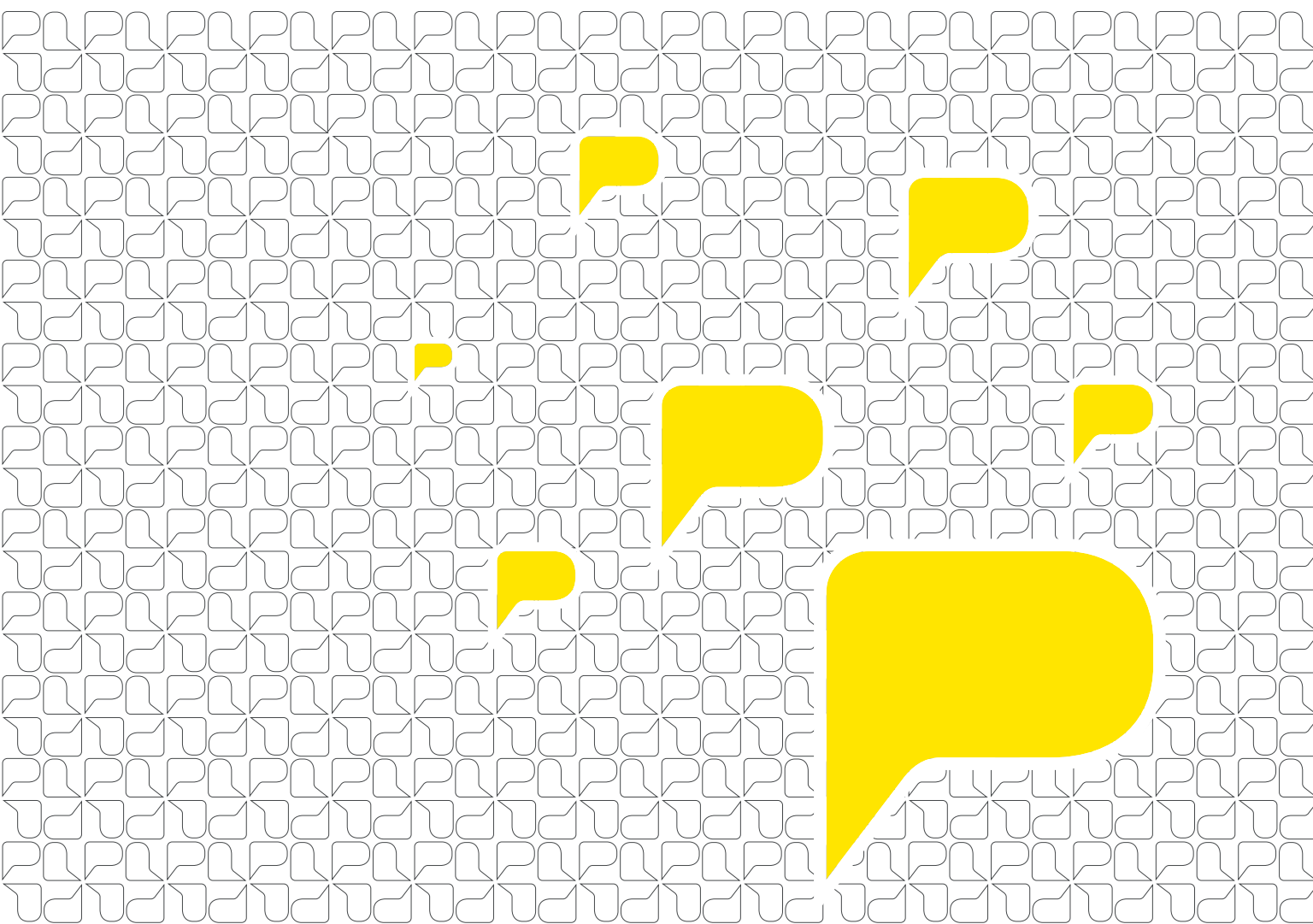


2016 | RAPPORT ANNUEL



PROMUTUEL
ASSURANCE

RIVE-SUD

ON EST LÀ.



DEPUIS 1852, PROMUTUEL ASSURANCE S'EST ANCRÉE GRADUELLEMENT DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC. AU FIL DU TEMPS, NOUS AVONS TISSÉ DES LIENS PERSONNALISÉS AVEC NOS MEMBRES-ASSURÉS PAR LA PROXIMITÉ DE NOS SERVICES ET DÉMONTRÉ UNE CAPACITÉ D'ADAPTATION PEU COMMUNE. DANS LE MARCHÉ D'AUJOURD'HUI, IL S'AGIT ASSURÉMENT D'ATOUTS DE TAILLE.



UNE ÉVOLUTION QUI SE POURSUIT

Encore une fois, en 2016, suivant une tendance qui ne se dément pas, l'industrie de l'assurance a poursuivi son évolution rapide, ponctuée par divers phénomènes et transformations.

Consolidations, année record de catastrophes naturelles au Canada, accroissement de l'économie de partage. Nous évoluons dans un marché aux enjeux complexes et multiples, lesquels nous obligent à redoubler d'agilité et d'efficacité opérationnelle. À cet égard, Promutuel Assurance se démarque par sa capacité éprouvée à adapter ses façons de faire et à voir loin devant. Ces forces, conjuguées à une vision claire, permettent à votre Société mutuelle de bien tirer son épingle du jeu dans un paysage hautement compétitif.

Nous sommes déterminés à poursuivre notre développement et à continuer d'offrir à nos clients un service hors pair à la hauteur de leurs attentes. Ces grands objectifs nous ont guidés dans nos décisions d'affaires en 2016, une autre année de changements et de défis, lesquels nous apparaissent comme autant de possibilités de réussites et de réalisations!

D'ailleurs, 2016 a été notre première année comme Société mutuelle issue du regroupement, le 30 décembre 2015, de Promutuel Assurance

Bellechasse-Lévis et Promutuel Assurance Rivière-du-Loup. Nous pouvons déjà mesurer les retombées positives de cette décision. En effet, nous sommes dans une position des plus favorables pour améliorer notre croissance, notre capacité financière et notre efficacité opérationnelle, tout en conservant la proximité avec nos membres-assurés.

DES ATTENTES QUI ÉVOLUENT AUSSI

Promutuel Assurance a toujours été à l'écoute de ses membres-assurés. Votre Société mutuelle fait partie d'un réseau présent partout au Québec grâce à plus de 100 points de service. Nous offrons un service personnalisé, car nous comprenons la réalité des communautés que nous desservons.

Mais à l'image de l'industrie de l'assurance, les attentes des consommateurs évoluent constamment. Plus que jamais, nous désirons donc connaître leurs nouveaux besoins et suivre le rythme des transformations, et les nouvelles technologies nous sont notamment très utiles à cet effet.

En 2016, nous avons ainsi poursuivi nos démarches pour optimiser nos processus, simplifier la vie des clients et leur offrir une expérience inégalée à toutes les étapes de notre relation avec eux.

UNE PRÉSENCE NUMÉRIQUE ACCRUE

Et l'une des manières d'y arriver est bien sûr d'accroître sa présence sur le Web et les médias sociaux. En 2015, Promutuel Assurance a pris un grand virage numérique. En 2016, nous avons accru notre présence et adapté davantage nos outils aux besoins des consommateurs.

Par exemple, nous avons maintenant un site Web adapté à la navigation mobile. Notre offre sur Internet a aussi évolué. Depuis juin 2016, nous offrons la possibilité d'obtenir une tarification en ligne pour les véhicules récréatifs. Les propriétaires d'un VTT, d'une motoneige, d'une caravane, d'une autocaravane, d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur peuvent magasiner leurs assurances de façon simple et rapide.

Promutuel Assurance a aussi augmenté sa présence sur les médias sociaux. Articles de blogue, partage d'information intéressante sur nos différentes plates-formes, tenue de concours et de jeux ainsi que diffusion d'une série Web sur l'assurance, « Les minutes jaunes », sont autant de façons d'être là pour les clients et de répondre à leurs questions.

DES RÉSULTATS POSITIFS

Une fois de plus en 2016, nous n'avons rien négligé pour assurer le succès de votre Société mutuelle. Nous sommes donc très fiers de vous annoncer que nous affichons une excellente croissance. Au terme de l'année qui vient de s'écouler, notre volume-primes s'élève à 42 622 000 \$, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 2015.

Ces résultats positifs sont à l'image des efforts constants de notre équipe dynamique qui, dans toutes ses actions, est motivée par le désir de vous offrir ce qu'il y a de mieux.

En 2016, un total de 22 467 000 \$ a rapidement été versé en indemnités à nos membres-assurés victimes d'un sinistre. Cela conduit à un taux de sinistres brut de 54 %, ce qui représente un excellent résultat en matière de sinistralité.

À la lumière de ces résultats combinés, votre Société mutuelle dégage un excédent d'assurance de 1 128 000 \$. En y ajoutant les revenus de placement et en excluant l'amortissement comptable qui

découle du regroupement de Promutuel Assurance Bellechasse-Lévis et Promutuel Assurance Rivière-du-Loup, votre Société mutuelle termine l'année avec un excédent net de 2 146 000 \$ et un résultat étendu de 3 013 000 \$.

Au 31 décembre 2016, l'avoir des membres se chiffre à 37 942 000 \$. Un montant de 25 000 \$ a également été mis en réserve afin d'être versé, au cours des prochaines années, sous forme de ristourne dans la communauté.

Nous conjuguons donc croissance et rentabilité. Nous en sommes très heureux, car cela signifie que nous avons posé les bons gestes en 2016.

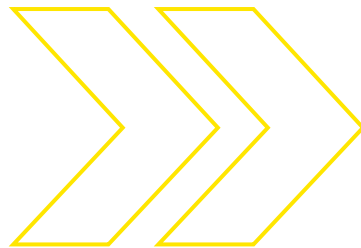
PROXIMITÉ ET ENGAGEMENT

En 2016, l'engagement de votre Société mutuelle a encore une fois pris plusieurs formes. Nous avons été présents dans les communautés, fidèles à nos valeurs mutualistes, pour appuyer des causes et événements importants. Nous avons notamment soutenu de nombreux organismes communautaires, le patrimoine religieux, la relève agricole ainsi que différents clubs et fondations.

Nous tenons à remercier les dirigeants et les employés de leur excellent travail. Grâce à leur talent et à leur dévouement, nous poursuivons notre croissance et pouvons contribuer à la vitalité de notre région.

Nous remercions également nos courtiers, qui sont de précieux partenaires d'affaires et contribuent à faire de notre Société mutuelle une organisation florissante.

Et merci à vous, chers membres-assurés, de nous faire confiance et de choisir un assureur 100 % québécois. Vous investissez du même coup dans l'économie locale. Sachez que nous sommes fiers d'être là pour vous et que votre satisfaction est notre raison d'être.



**LE PRÉSIDENT,
RENÉ GOUPIL**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
MARIO MONTMINY**



40 235

PERSONNES ASSURÉES



42 622 000 \$

EN PRIMES SOUSCRITES



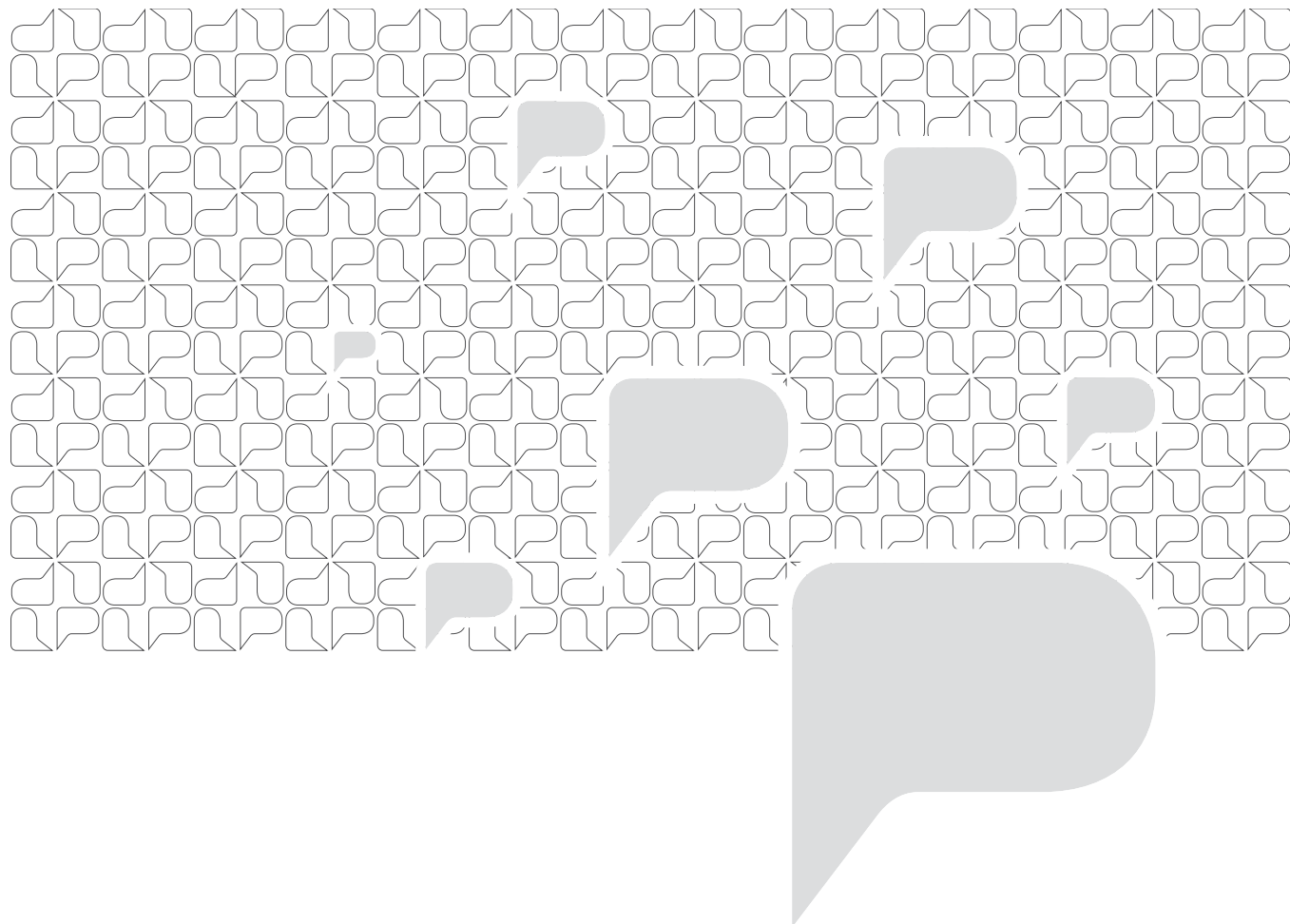
22 467 000 \$

VERSÉS EN INDEMNITÉS



37 942 000 \$

EN AVOIR DES MEMBRES



2016

RAPPORT ANNUEL

PROMUTUEL
ASSURANCE

RIVE-SUD

Gouvernance

POUR LE RESPECT DE NOS VALEURS MUTUALISTES

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

La gestion du risque fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Il s'agit d'un mode de gestion continu, proactif et dynamique qui nous permet d'évaluer efficacement les risques et de mettre en place des plans d'action pour les réduire.

CONTRÔLES INTERNES, SUPERVISION INDÉPENDANTE ET VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe.

Enfin, un comité de vérification est formé au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la fiabilité et de la présentation adéquate des données financières et non financières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Sous la responsabilité du comité de déontologie formé au sein du conseil d'administration, la Société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

Afin de maintenir une gouvernance répondant aux réalités du marché dans lequel nous évoluons, nous procédons à la mise à jour périodique de notre Programme de gouvernance selon les recommandations du comité de gouvernance du Groupe Promutuel.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	4
États financiers	
Résultat et résultat étendu	5
Variations des capitaux propres	6
Flux de trésorerie	7
Bilans	8
Notes afférentes aux états financiers	10
Glossaire de termes financiers	39

Administrateurs

Les 40 235 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

René Goupil, président	Saint-Gervais
Jean-Pierre Desjardins, 1 ^{er} vice-président	Saint-Arsène
Réjean Bilodeau**, 2 ^e vice-président	Saint-Damien
Jacques Bérubé*	Trois-Pistoles
Jean-Yves Caron**	L'Isle-Verte
Omer Gamache**	Rivière-du-Loup
Louis-Gilles Lapointe*	Saint-Magloire
Christian Pettigrew*	Saint-Éloi
Françoise Pettigrew*	Saint-Antonin
Rodrigue Pouliot**	La Durantaye
Dominic Roy*	Saint-Charles-de-Bellechasse
Manon Talbot**	Saint-Vallier

* membre du comité de vérification

** membre du comité de déontologie et de gouvernance

Rapport de la direction

La direction de la société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la société.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

L'auditeur est nommé en vertu de la Loi sur les assurances. Il a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la société. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la société au 31 décembre 2016 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Mario Montminy

Saint-Gervais, le 22 février 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale, qui comprennent les bilans au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les états du résultat et du résultat étendu, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La vice-présidence – Vérification,



Normand Morin, CPA Auditeur, CA, FPAA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 22 février 2017

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2016 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SG' with a stylized flourish.

Simon Girard, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 22 février 2017

États du résultat et résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2016	2015
REVENUS		
Primes souscrites	42 622 \$	28 352 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(972)	(1 791)
Primes brutes gagnées	41 650	26 561
Cession au réassureur	10 685	6 793
Primes nettes gagnées	30 965	19 768
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	22 467	16 317
Recouvrement du réassureur	3 207	3 078
Sinistres nets	19 260	13 239
FRAIS		
Opérations	12 297	7 929
Taxes sur primes	1 449	917
Revenus de commissions de réassurance	(3 169)	(1 590)
Total des frais nets	10 577	7 256
RÉSULTAT D'ASSURANCE	1 128	(727)
Revenus nets de placement (Note 6)	1 044	856
Intérêts revenus (dépendances) sur financement des régimes de retraite	(43)	(10)
Autres revenus (Note 7)	72	
Autres frais (Note 8)	(2 756)	
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	(555)	119
Impôts sur le résultat (Note 10)	(1)	(25)
RÉSULTAT NET	(554) \$	144 \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	(554) \$	144 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	957	(498)
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts	45	(21)
	1 002	(519)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	(135)	(157)
Total des autres éléments du résultat étendu	867	(676)
RÉSULTAT ÉTENDU	313 \$	(532) \$

États des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Surplus d'apport	Réserve pour ristourne commu- nautaire	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
				Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2014	\$	125 \$	20 937 \$	915 \$	(663) \$	21 314 \$
Résultat étendu			144	(519)	(157)	(532)
Utilisation de réserve		(125)	125			
Regroupement (Note 34)	16 847					16 847
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	16 847 \$	\$	21 206 \$	396 \$	(820) \$	37 629 \$
Résultat étendu			(554)	1 002	(135)	313
Affectation de réserve		25	(25)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	16 847 \$	25 \$	20 627 \$	1 398 \$	(955) \$	37 942 \$

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2016	2015
OPÉRATIONS		
Résultat net	(554) \$	144 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	179	141
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 700	
Pertes (gains) sur placements	63	(28)
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	18	2
Frais relatifs aux régimes de retraite	409	300
Impôts différés	(402)	(38)
Revenus capitalisés sur placement	(1 083)	(626)
	1 330	(105)
Frais de gestion des régimes de retraite dans les autres éléments du résultat étendu		(7)
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	(369)	193
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(1 655)	(1 529)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	478	(105)
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	2 262	(1 027)
Provisions	(1 638)	3 270
Créditeurs opérationnels	457	548
Passifs d'impôts exigibles à payer	661	(11)
Cotisations aux régimes de retraite	(401)	(222)
	1 125	1 005
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(2 597)	(1 985)
Immobilisations corporelles	(66)	(94)
Encaisse reçu suite à l'acquisition d'entreprise		401
Dispositions		
Placements	1 291	1 327
Immobilisations corporelles	8	1
	(1 364)	(350)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(239)	655
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 12)	1 519	864
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 12)	1 280 \$	1 519 \$

Bilans

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

ACTIFS	2016	2015
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 280 \$	1 519 \$
Placements (Note 13)	41 748	38 051
	43 028	39 570
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	4	84
Primes à recevoir (Note 15)	15 907	14 944
Assureur	6	6
Réassureur	743	8
Autres débiteurs	120	83
	16 780	15 125
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES		478
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 19)	1 899	4 542
Primes non gagnées (Note 20)	4 646	4 365
Frais reportés (Note 16)	1 685	1 585
Actif au titre des régimes de retraite (Note 9)	332	307
	8 562	10 799
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 17)	2 911	3 050
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 18)	5 400	8 100
	76 681 \$	77 122 \$

Engagements (Note 28)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



René Goupil, président



Jean-Pierre Desjardins, 1^{er} vice-président

Bilans

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

PASSIFS	2016	2015
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 19)	8 722 \$	11 412 \$
Primes non gagnées (Note 20)	21 340	20 368
Commissions de réassurance non gagnées (Note 21)	1 309	1 229
	31 371	33 009
CRÉDITEURS		
Réassureur	615	852
Fournisseurs et autres frais courus (Note 22)	3 913	3 219
	4 528	4 071
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	937	276
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 9)	1 492	1 275
IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 10)	411	862
CAPITAUX PROPRES		
Surplus d'apport (Note 34)	16 847	16 847
Réserve pour ristourne communautaire (Note 25)	25	
Excédents non répartis	20 627	21 206
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 26)	443	(424)
	37 942	37 629
	76 681 \$	77 122 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale (la « société »), constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège social est situé au 340, rue Principale, Saint-Gervais, (Québec), G0R 3C0, Canada.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indications contraires.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers de la société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 22 février 2017.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts à terme	Disponibles à la vente
Billets et prêts	Prêts et créances
Obligations	Disponibles à la vente
Fonds de placement	Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	Disponibles à la vente
Promutuel Société de portefeuille inc.	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)
RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

- a) **Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement**
Les montants de réassurance que la société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif afférent.
- b) **Part du réassureur dans les primes non gagnées**
La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS
Les frais reportés englobent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Mode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4 % et 8 %
Amélioration locative	Linéaire	5 ans
Mobilier-équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Clientèle	Linéaire	3 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opération dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont composés des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. Les impôts différés calculés sur une base non actualisée découlent des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôts différés est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS (SUITE)

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles (GAA). De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de répartition des risques (PRR), lequel est géré par le GAA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages en fonction de la part de marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La société applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRAT DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La note 32 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la note 19, celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la note 9 et celles concernant les regroupements d'entreprises sont présentées à la note 34.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

L'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients », qui remplace les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Cette nouvelle norme précise la manière de reconnaître les produits et le moment auquel ceux-ci doivent être reconnus selon un modèle unique en 5 étapes, ainsi que des requis additionnels de divulgation. L'IASB a également annoncé la modification de la date d'application de cette nouvelle norme aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » en ce qui a trait au classement, à la comptabilisation, à l'évaluation et à la dépréciation des actifs et passifs financiers. Cette norme remplace les dispositions de la norme IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et remplace toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doivent être appliquées rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

En septembre 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » intitulé « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Cet amendement offre deux options aux entités qui émettent des contrats d'assurance en conformité avec IFRS 4. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 16 « Contrats de location ». Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location au bilan selon un modèle unique. Le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

IAS 7 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'IASB a publié un amendement à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie ». L'amendement intitulé « Initiative concernant les informations à fournir » exige de fournir des informations concernant les variations des passifs de financement. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5 TOTAL DES REVENUS

	2016	2015
Primes nettes gagnées	30 965 \$	19 768 \$
Revenus de commissions de réassurance	3 169	1 590
Revenus nets de placement	1 044	856
Total des revenus	35 250 \$	22 214 \$

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	A la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	19		\$ 640	\$ 123	\$ 782
Revenus de financement de primes				35	35
Total des revenus d'intérêts	19		640	158	817
Dividendes			546		546
Autres revenus attribués			(147)		(147)
Honoraires			(6)		(6)
Frais de placement			(103)		(103)
Total des revenus nets de placement	19		930	158	1 107
Gains (pertes) sur disposition de placement			(63)		(63)
	19 \$	\$	867 \$	158 \$	1 044 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	A la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	11 \$	\$	291	\$ 155	\$ 457
Revenus de financement de primes				24	24
Total des revenus d'intérêts	11		291	179	481
Dividendes			272		272
Autres revenus attribués			80		80
Honoraires			(5)		(5)
Total des revenus nets de placement	11		638	179	828
Gains (pertes) sur disposition de placement			28		28
	11 \$	\$	666 \$	179 \$	856 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7 AUTRES REVENUS

	2016	2015
Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	70 \$	\$
Participation bénéficiaire « premier soutien »	2	
	72 \$	\$

8 AUTRES FRAIS

	2016	2015
Frais de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	56 \$	\$
Amortissement de clientèle	2 700	
	2 756 \$	\$

9 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentant des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration du régime et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Depuis le 1^{er} avril 2015, les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes; auparavant, ces frais étaient payables par les employeurs.

En 2015, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe, totalise 68 300 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation, car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la nouvelle Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les employeurs doivent effacer tout déficit des régimes sur une période maximale de 15 ans.

La société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2015. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2018.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2016	2015
Au résultat		
Coût des services courants (employeur)	530 \$	290 \$
Coût des services passés (employeur)	(164)	
Frais d'administration des régimes	54	15
Intérêt net sur financement des régimes	43	10
Charges au résultat	463	315

Aux autres éléments du résultat étendu

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(488)	(99)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- démographiques		144
- financières	445	(55)
- autres	227	100
Perte sur achat de rentes		118
Frais de gestion des actifs des régimes		7
Charges (économies) aux autres éléments du résultat étendu	184	215

Charges (économies) de l'exercice au résultat étendu	647 \$	530 \$
---	---------------	---------------

Rapprochement de la capitalisation des régimes

Actif des régimes

Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	13 283 \$	5 409 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	1 039	321
Cotisations de l'employeur	401	222
Cotisations salariales	341	191
Prestations versées et règlements	(276)	(241)
Transfert de régimes	(48)	(11)
Perte sur achat de rentes		(118)
Transfert suite au regroupement d'entreprises		7 510
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	14 740 \$	13 283 \$

Obligation au titre des prestations définies

Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	14 251 \$	5 623 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	366	290
Coût financier	594	232
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	672	189
Cotisations salariales	341	191
Prestations versées et règlements	(276)	(241)
Transfert de régimes	(48)	(11)
Transfert suite au regroupement d'entreprises		7 978
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	15 900 \$	14 251 \$

Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(1 160) \$	(968) \$
--	-------------------	-----------------

Présenté aux bilans :

Actif au titre des régimes de retraite	332 \$	307 \$
Passif au titre des régimes de retraite	(1 492) \$	(1 275) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

	2016	2015
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	7 410 \$	6 329 \$
Obligations	2 435	1 735
Biens immobiliers	1 705	1 561
Trésorerie	80	161
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	2 998	3 088
Autres	112	409
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	14 740 \$	13 283 \$

Le taux de rendement effectif des régimes est de : 7.41 % 5.92 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation	3.85 à 3.95 %	4.0 à 4.1 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.0 à 3.5 %	3.0 à 3.5 %

La table de mortalité utilisée en 2016 et 2015 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2016	2015
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(2 347) \$	(2 091) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	513 \$	596 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	3 085 \$	2 759 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(437) \$	(497) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	309 \$	278 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La société estime devoir contribuer pour un montant de 392 \$ (373 \$ en 2015) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 18 ans (18 ans en 2015).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2016	2015
Résultat avant impôts	(555) \$	119 \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Impôts selon le taux de base	(149) \$	32 \$
Augmentation (diminution) des impôts imputables aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(12)	(61)
Dépenses non déductibles	187	3
Autres	(27)	1
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat	(1) \$	(25) \$

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôts au résultat net	(1) \$	(25) \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	352	(183)
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	17	(8)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(49)	(58)
Total de la charge (économie) d'impôts aux autres éléments du résultat étendu	320	(249)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	319 \$	(274) \$

La charge d'impôts est répartie comme suit :

Impôts exigibles		
Exercice courant	676 \$	(182) \$
Ajustement des exercices antérieurs	94	2
	770	(180)
Impôts différés		
Exercice courant	(419)	(94)
Ajustement des exercices antérieurs	(32)	
	(451)	(94)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	319 \$	(274) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (SUITE)

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. Les impôts différés sont composés des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

Exercice terminé le 31 décembre 2016					
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	(7) \$	5 \$	\$	\$	(2) \$
Immobilisations corporelles	(28)	5			(23)
Immobilisations incorporelles	(1 601)	546			(1 055)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	246	(156)			90
Actif (passif) des régimes de retraite	261	2	49		312
Autres	267				267
Total d'impôts différés	(862) \$	402 \$	49 \$	\$	(411) \$

Total du passif d'impôts différés	862 \$	411 \$
--	---------------	---------------

Exercice terminé le 31 décembre 2015					
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	(13) \$	6 \$	\$	\$	(7) \$
Immobilisations corporelles	(14)	(1)		(13)	(28)
Immobilisations incorporelles	14	(1)		(1 614)	(1 601)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	53	13		180	246
Actif (passif) des régimes de retraite	58	21	56	126	261
Autres	267				267
Total d'impôts différés	365 \$	38 \$	56 \$	(1 321) \$	(862) \$

Total d'actif d'impôts différés	365 \$	\$
Total du passif d'impôts différés	\$	862 \$

11 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2016	2015
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	8 576 \$	5 358 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	179	141
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 700	
Dépenses de location		
Loyer	79	73
Équipement	12	7
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	18	2

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2016	2015
Trésorerie	1 280 \$	1 519 \$

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2016	2015
Dividendes perçus	546 \$	272 \$
Intérêts perçus	897 \$	457 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	(43) \$	(10) \$
Taxes sur primes payées	1 470 \$	928 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	(355) \$	10 \$

13 PLACEMENTS

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE				
Billet à terme - Groupe Promutuel Fédération	\$	\$	4 150 \$	4 171 \$
Billet à terme - Promutuel Société de portefeuille inc.			287	289
Prêts	600	620	600	631
	600	620	5 037	5 091
DISPONIBLES À LA VENTE				
Dépôts à terme	302	302	304	304
Obligations émises ou garanties par :				
Province canadienne			985	985
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	21 330	21 330	16 732	16 732
Fonds de titres de capitaux propres	17 828	17 828	12 896	12 896
Fonds de placement Promutuel - Autres unités				
Fonds de titres de sociétés affiliées	1 221	1 221	863	863
Promutuel Réassurance - Participation au capital	240	240	240	240
Fonds de garantie Promutuel - Participation au capital	225	225	225	225
Promutuel Société portefeuille inc. - Actions ordinaires			480	480
Promutuel Société portefeuille inc. - Actions privilégiées			287	287
Autres	2	2	2	2
	41 148	41 148	33 014	33 014
	41 748 \$	41 768 \$	38 051 \$	38 105 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

14 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2016			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Dépôts à terme	300 \$	2 \$	\$	302 \$
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	21 354	76	100	21 330
Fonds de titres de capitaux propres	15 879	2 429	480	17 828
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	1 235		14	1 221
Promutuel Réassurance	240			240
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Autres	2			2
	39 235 \$	2 507 \$	594 \$	41 148 \$

	2015			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Dépôts à terme	300 \$	4 \$	\$	304 \$
Obligations	985			985
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	16 498	256	22	16 732
Fonds de titres de capitaux propres	12 538	901	543	12 896
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	857	6		863
Promutuel Réassurance	240			240
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Promutuel Société de portefeuille inc.	827		60	767
Autres	2			2
	32 472 \$	1 167 \$	625 \$	33 014 \$

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres	2016	2015
Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable	494 \$	603 \$
Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres	494 \$	603 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

15 PRIMES À RECEVOIR

	2016	2015
Primes à recevoir		
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	199 \$	186 \$
Membres		
Moins de 90 jours	395	267
90 jours et plus	21	22
Primes échelonnées	15 309	14 486
	15 924	14 961
Provision pour mauvaises créances	(17)	(17)
	15 907 \$	14 944 \$

La société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 23 \$ (16 \$ en 2015) et est inscrite dans les frais d'opérations.

16 FRAIS REPORTÉS

	2016	2015
Solde au 1 ^{er} janvier	1 585 \$	1 044 \$
Amortissement	(1 585)	(1 044)
Frais reportés de l'exercice	1 685	1 346
Regroupement d'entreprises		239
Solde	1 685 \$	1 585 \$

17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016			
Coût	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Acquisition entreprise	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	3 883 \$		\$	3 883 \$
Améliorations locatives	69			69
Mobilier-équipement	660	39		673
Informatique	129	27		156
Total du coût	4 741	66 \$	\$	4 781 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Bâtisse	1 145 \$	98 \$		1 243 \$
Améliorations locatives	38	13		51
Mobilier-équipement	438	46		484
Informatique	70	22		92
Total de l'amortissement cumulé	1 691 \$	179 \$		1 870 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	2 738 \$			2 640 \$
Améliorations locatives	31			18
Mobilier-équipement	222			189
Informatique	59			64
Valeur nette comptable	3 050 \$			2 911 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût	2015				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Acquisition entreprise	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	2 938 \$	\$	945 \$	\$	3 883 \$
Améliorations locatives	69				69
Mobilier-équipement	575	59	46	20	660
Informatique	95	15	19		129
Total du coût	3 677 \$	74 \$	1 010 \$	20 \$	4 741 \$
Amortissement cumulé					
			Amortissement	Cession	
Bâtisse	1 069 \$	76 \$	\$	\$	1 145 \$
Améliorations locatives	24	14			38
Mobilier-équipement	419	36		17	438
Informatique	55	15			70
Total de l'amortissement cumulé	1 567 \$	141 \$	\$	17 \$	1 691 \$
Valeur nette comptable	2 110 \$				3 050 \$

18 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	2016				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Acquisition entreprise	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	8 100 \$	\$	\$	\$	8 100 \$
Amortissement cumulé					
		Amortissement		Cession	
Clientèle		2 700 \$	\$	\$	2 700 \$
Valeur nette clientèle	8 100 \$				5 400 \$

Coût	2015				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Acquisition entreprise	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle			8 100 \$	\$	8 100 \$
Amortissement cumulé					
		Amortissement		Cession	
Clientèle	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur nette comptable					
Valeur nette clientèle	\$				8 100 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

19 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2016			
Provision	1 111 \$	136 \$	975 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.3 %	(143)	(32)	(111)
Provision pour écarts défavorables	608	104	504
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 576	208	1 368
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2016	7 146	1 691	5 455
Provision au 31 décembre 2016	8 722 \$	1 899 \$	6 823 \$

Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2015

Provision	1 394 \$	327 \$	1 067 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.5 %	(198)	(89)	(109)
Provision pour écarts défavorables	865	275	590
Total de la provision pour sinistres non déclarés	2 061	513	1 548
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2015	9 351	4 029	5 322
Provision au 31 décembre 2015	11 412 \$	4 542 \$	6 870 \$

L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2015	5 618 \$	1 700 \$	3 918 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2015	16 917	3 531	13 386
Variation de la provision pour les années antérieures à 2015	(484)	(393)	(91)
Effet de l'actualisation en 2015	(116)	(60)	(56)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2015	16 317	3 078	13 239
Sinistres versés au cours de l'exercice 2015	(14 926)	(2 667)	(12 259)
Acquisition d'entreprise au cours de l'exercice 2015	4 403	2 431	1 972
Provision au 31 décembre 2015	11 412	4 542	6 870
 Sinistres et frais de règlement de l'année 2016	 23 459	 3 970	 19 489
Variation de la provision pour les années antérieures à 2016	(1 047)	(820)	(227)
Effet de l'actualisation en 2016	55	57	(2)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2016	22 467	3 207	19 260
Sinistres versés au cours de l'exercice 2016	(25 157)	(5 850)	(19 307)
Provision au 31 décembre 2016	8 722 \$	1 899 \$	6 823 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

19 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2016, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

	Évolution de la provision brute - par année de survenance									
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Provision initiale brute	5 698	4 391	2 388	2 698	1 931	2 238	2 537	1 564	3 237	1 475
Évolution de la provision :										
Après 1 an	5 354	3 958	2 477	2 445	1 719	2 226	2 066	766	2 781	1 224
Après 2 ans		2 327	2 513	2 458	1 752	1 906	1 993	734	2 962	1 165
Après 3 ans			2 697	2 144	2 121	1 810	1 964	667	2 952	1 260
Après 4 ans				2 260	2 157	1 777	1 975	608	2 975	1 026
Après 5 ans					2 731	1 780	1 977	581	2 909	1 025
Après 6 ans						1 607	1 976	580	2 774	1 025
Après 7 ans							1 978	580	2 774	1 024
Après 8 ans								580	2 774	1 024
Après 9 ans									2 773	1 024
Après 10 ans										1 024
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	6%	47%	-13%	16%	-41%	28%	22%	63%	14%	31%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 17 %.

	Évolution de la provision nette - par année de survenance									
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Provision initiale nette	3 901	2 779	2 021	2 234	1 364	1 973	1 649	1 351	1 513	1 251
Évolution de la provision :										
Après 1 an	3 454	2 627	2 094	2 000	1 213	1 997	1 455	994	1 338	1 074
Après 2 ans		2 645	2 159	2 015	1 239	1 791	1 403	961	1 512	1 010
Après 3 ans			2 338	1 846	1 597	1 691	1 377	972	1 498	1 095
Après 4 ans				1 951	1 631	1 665	1 387	916	1 473	1 002
Après 5 ans					1 554	1 668	1 389	895	1 461	1 001
Après 6 ans						1 503	1 388	894	1 340	1 001
Après 7 ans							1 390	894	1 341	1 000
Après 8 ans								894	1 341	1 000
Après 9 ans									1 339	1 000
Après 10 ans										1 000
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	11%	5%	-16%	13%	-14%	24%	16%	34%	12%	20%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 10 %.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

19 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 53 \$ (48 \$ en 2015). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 51 \$ (46 \$ en 2015).

La société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 463 \$ (407 \$ en 2015). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 478 \$ (421 \$ en 2015).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

31 décembre 2016					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans
Provision au passif					
Biens	3 097 \$	173 \$	2 \$	\$	\$
Responsabilité	1 864	1 343	390	42	
Automobiles	1 762	49			
Total	6 723 \$	1 565 \$	392 \$	42 \$	\$

Part du réassureur dans la provision à l'actif

Biens	1 148 \$	84 \$	\$	\$	\$
Responsabilité	293	195	45	3	
Automobiles	116	15			
Total	1 557 \$	294 \$	45 \$	3 \$	\$

31 décembre 2015					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans
Provision au passif					
Biens	3 751 \$	205 \$	2 \$	\$	\$
Responsabilité	3 453	2 021	392		
Automobiles	1 532	56			
Total	8 736 \$	2 282 \$	394 \$	\$	\$

Part du réassureur dans la provision à l'actif

Biens	2 150 \$	219 \$	1 \$	\$	\$
Responsabilité	1 102	830	163		
Automobiles	74	3			
Total	3 326 \$	1 052 \$	164 \$	\$	\$

20 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est composé de :

	Primes non gagnées		
	brutes	Part du réassureur	nettes
Solde au 1er janvier 2015	12 612 \$	2 848 \$	9 764 \$
Primes souscrites	28 352	7 107	21 245
Primes gagnées au cours de l'exercice	(26 561)	(6 793)	(19 768)
Acquisition d'entreprise au cours de l'exercice 2015	5 965	1 203	4 762
Primes non gagnées au 31 décembre 2015	20 368 \$	4 365 \$	16 003 \$
Primes souscrites	42 622 \$	10 966 \$	31 656 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(41 650)	(10 685)	(30 965)
Primes non gagnées au 31 décembre 2016	21 340 \$	4 646 \$	16 694 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

21 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2016	2015
Solde au 1 ^{er} janvier	1 229 \$	801 \$
Amortissement de l'exercice	(1 229)	(801)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	1 309	889
Acquisition d'entreprise au cours de l'exercice		340
Solde	1 309 \$	1 229 \$

22 FOURNISSEURS ET AUTRES FRAIS COURUS

	2016	2015
Membres	38 \$	47 \$
Rémunération et charges sociales	1 374	933
Taxes de vente	1 559	1 475
Autres fournisseurs et frais courus	942	764
	3 913 \$	3 219 \$

23 PARTS SOCIALES

La société est autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. La société n'a aucune part sociale émise.

24 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, excepté pour Fonds de garantie Promutuel qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assurances, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum des obligations du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

Catégorie « A », prioritaires aux parts sociales

La société n'a aucune part privilégiée d'émission.

25 RÉSERVES POUR LA RISTOURNE COMMUNAUTAIRE

La société a décidé de constituer une réserve pour la ristourne communautaire. Au cours de l'exercice 2016, la société a affecté un montant de 25 \$ (aucun en 2015) à cette réserve. Au cours de l'exercice, la société n'a pas déclaré de ristourne communautaire (125 \$ déclarés en 2015) provenant de cette réserve.

26 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2016	2015
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	2 507 \$	1 167 \$
Pertes non réalisées	(594)	(625)
	1 913	542
Impôts afférents	(515)	(146)
	1 398	396
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(1 306)	(1 122)
Impôts afférents	351	302
	(955)	(820)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	443 \$	(424) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

27 GESTION DU CAPITAL

La société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la société est exposée. Le conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La société est tenue, par la Loi sur les assurances du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'autorité des marchés financiers exige que la société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire désigné portant sur l'examen dynamique de suffisance de capital, est de maintenir un test de capital minimum (TCM) supérieur à 190 % (205 % en 2015).

Au 31 décembre 2016, le TCM de la société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2016	2015
Capital disponible	31 354 \$	23 748 \$
Capital requis	7 475	5 735
Excédent du capital disponible sur le capital requis	23 879	18 013
Capital excédentaire au niveau cible de la société	17 152 \$	11 991 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	419 %	414 %

28 ENGAGEMENTS

La société loue des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 31 juillet 2017 et le 28 février 2023. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2016	2015
Dépenses de loyer		
Moins d'un an	78 \$	79 \$
Un à cinq ans	110	174
Plus de cinq ans	14	24
Total	202 \$	277 \$

Au 30 novembre 2016, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 18 millions de dollars (déficit de 9 millions de dollars au 30 novembre 2015). Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la société représentent 5 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Au cours de l'exercice, la société a signé avec Fonds de placement Promutuel une convention de participation au Fonds de capitalisation Promutuel. Selon les modalités de la convention, la société s'est engagée à verser une somme additionnelle de 240 \$ à titre de participation obligatoire.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

29 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la société est la suivante :

	2016	2015
Cession de prime au réassureur	(10 685) \$	(6 793) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	3 207	3 078
Commissions de réassurance	3 169	1 590
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	(4 309) \$	(2 125) \$

30 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2016	2015
Primes directes souscrites		
Automobiles	16 193 \$	10 739 \$
Biens et responsabilité	26 429	17 613
Total des primes souscrites	42 622 \$	28 352 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2016	2015
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	14 320 \$	9 194 \$
Biens et responsabilité	16 645	10 574
Total des primes nettes gagnées	30 965 \$	19 768 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2016			2015		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	68 %	-	-	75 %	-	-
Biens et responsabilité	45 %	-	-	53 %	-	-
Total	54 %	33 %	87 %	61 %	34 %	95 %

Taux nets	2016			2015		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	71 %	-	-	78 %	-	-
Biens et responsabilité	55 %	-	-	57 %	-	-
Total	62 %	34 %	96 %	67 %	37 %	104 %

Au 31 décembre 2016, la société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2016		
	avant impôt	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	716 \$	193 \$	523 \$
Biens et responsabilité	832	223	609
Total	1 548 \$	416 \$	1 132 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	310 \$	83 \$	227 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2015		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	460 \$	124 \$	336 \$
Biens et responsabilité	528	142	386
Total	988 \$	266 \$	722 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	198 \$	53 \$	145 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la société.

32 GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la société.

A) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Certains actifs financiers, comme les actions, ne portent pas intérêt. De ce fait, la société est peu exposée à ces instruments financiers au risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32 GESTION DES RISQUES (SUITE)
A) Risque de taux d'intérêt (suite)

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2016, la société estime qu'une fluctuation de plus ou moins 1 % serait considérée comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés financiers. Elle estime qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la société :

	2016	2015
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	106 \$	99 \$
Autres éléments du résultat étendu	(1 074)	(868)
Avoir des membres	(968) \$	(769) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la société.

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2016						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Dépôts à terme	302 \$	\$	\$	\$	\$	302 \$
Prêts		600				600
	302 \$	600 \$	\$	\$	\$	902 \$
Total (en pourcentage)	33 %	67 %	- %	- %	- %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.21 %	6.00 %	%	%	%	4.40 %

Échéancier au 31 décembre 2015						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Dépôts à terme	\$	304 \$	\$	\$	\$	304 \$
Obligations	351	339	295			985
Billet à terme	1 352	2 798				4 150
Billet à terme - Société de portefeuille inc.					287	287
Prêts		600				600
	1 703 \$	4 041 \$	295 \$	\$	287 \$	6 326 \$
Total (en pourcentage)	27 %	64 %	5 %	- %	4 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	3.09 %	4.26 %	1.31 %	%	6.15 %	3.89 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la société sont effectuées en totalité en devises canadiennes à l'exception de 1 411 \$ (3 830 \$ en 2015) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2016, la société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien engendrerait une diminution de 103 \$ (280 \$ en 2015) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

La société est d'avis qu'un taux de 10 %, basé sur la volatilité moyenne par rapport aux devises étrangères de la dernière année, représente une variation éventuelle raisonnable du risque de taux de change.

C) Autre risque de marché

Un autre risque de marché est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de taux de change. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2016, la société estime qu'une hausse de 10 % des marchés boursiers augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 1 303 \$ (942 \$ en 2015). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Un changement de 10 % est considéré comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés boursiers.

D) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la société conserve des liquidités et une partie de ses placements sous forme de titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2016					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	6 723 \$	1 565 \$	392 \$	42 \$	\$	8 722 \$
Primes non gagnées	21 340					21 340
Commissions de réassurance						
non gagnées	1 309					1 309
Créditeurs	4 528					4 528
TOTAL	33 900 \$	1 565 \$	392 \$	42 \$	\$	35 899 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

	Échéancier au 31 décembre 2015					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	8 736 \$	2 282 \$	394 \$		\$	11 412 \$
Primes non gagnées	20 368					20 368
Commissions de réassurance non gagnées	1 229					1 229
Créditeurs	4 071					4 071
TOTAL	34 404 \$	2 282 \$	394 \$	\$	\$	37 080 \$

E) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la société. Les politiques de placement et de financement de primes de la société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la société.

Au 31 décembre 2016, aucun actif financier ne représente plus de 10 % et plus du total des placements de la société.

F) Risque de tarification

Le risque lié à la tarification est le risque selon lequel un prix établi est insuffisant pour assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres.

La société gère ce risque au moyen d'analyses régulières de sa tarification comparée à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

G) Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque résultant de la sélection des risques et de la gestion des clauses des contrats d'assurance. La société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la société sont atteintes, la société cède le risque excédentaire à son réassureur.

H) Risque de réassurance

La société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la société est sujette à une rétention nette de 356 \$ (356 \$ en 2015) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 215 000 \$ (210 000 \$ en 2015) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

I) Risque d'évaluation de la juste valeur

La société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 280 \$	\$	\$	1 280 \$
Placements disponibles à la vente		39 158	1 990	41 148
	1 280 \$	39 158 \$	1 990 \$	42 428 \$

	2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 519 \$	\$	\$	1 519 \$
Placements disponibles à la vente		30 613	2 401	33 014
	1 519 \$	30 613 \$	2 401 \$	34 533 \$

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :	2016	2015
Solde au début de l'exercice	2 401 \$	1 822 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :		
Résultat net	(32)	12
Autres éléments du résultat étendu	38	(5)
Acquisitions	470	1 300
Dispositions	(887)	(728)
Solde au 31 décembre	1 990 \$	2 401 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015.

J) Évaluation à la juste valeur

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme, les prêts et billets sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Le Fonds de placement Promutuel sont évalués avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Pour les dépôts à terme classés comme étant des actifs disponibles à la vente, l'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

33 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel. De plus, par le biais de Fonds de placement Promutuel, elle détient une participation dans Fonds de capitalisation Promutuel et dans des fonds communs de placement de titres de créances et de capitaux propres. Jusqu'au 31 juillet 2016, la société détenait une participation dans Promutuel Société de portefeuille inc.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance. La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la note 9.

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2016	2015
Indemnités et frais inhérents	496 \$	420 \$
Frais d'opérations	3 305	2 043
Frais de placement	109	68
Revenus de placement	968	718

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2016			
Avantages à court terme	52 \$	804 \$	856 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		78	78
Total de la rémunération au 31 décembre 2016	52 \$	882 \$	934 \$
Au 31 décembre 2015			
Avantages à court terme	57 \$	439 \$	496 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		20	20
Total de la rémunération au 31 décembre 2015	57 \$	459 \$	516 \$

34 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale est une société issue d'un regroupement d'entreprises effectif le 30 décembre 2015 entre Promutuel Bellechasse-Lévis, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Rivière-du-Loup, société mutuelle d'assurance générale. Il n'y a pas eu de contrepartie d'échanger, sauf une participation des sociétaires dans la nouvelle entité, Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale. Selon la norme IFRS 3, la société doit déterminer un acquéreur et une société acquise. Après analyse, la société a déterminé que Promutuel Bellechasse-Lévis, société mutuelle d'assurance générale est l'acquéreur et que Promutuel Rivière-du-Loup, société mutuelle d'assurance générale est la société acquise. Les états financiers sont la continuité de Promutuel Bellechasse-Lévis, société mutuelle d'assurance générale. Les résultats de Promutuel Rivière-du-Loup, société mutuelle d'assurance générale sont inclus dans les états financiers à partir du 30 décembre 2015.

La société a déterminé, au 29 décembre 2015, la juste valeur des actifs nets transférés par Promutuel Rivière-du-Loup, société mutuelle d'assurance générale. Elle a procédé à la réévaluation des impôts différés sur ses actifs nets transférés.

Le total des actifs nets transférés de 16 847 \$ a été inscrit dans l'avoir des membres dans le surplus d'apport.

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la société, émis en conformité avec le règlement autorisant l'émission de parts privilégiées de la société.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes (-) les frais reliés aux sinistres engagés (-) les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

